

Conseil municipal de La Possession du mercredi 25 juin 2025

Le conseil municipal de La Possession s'est réuni ce mercredi 25 juin 2025 pour examiner 37 affaires, parmi lesquelles l'approbation du compte administratif 2024 de la Ville et du budget annexe de la ZAC Moulin Joli.

→ Compte administratif 2024 de la ville : cap maintenu sur l'investissement

Malgré un contexte économique tendu, la commune confirme la solidité de ses finances et sa capacité à poursuivre ses investissements. Le compte administratif 2024 prolonge la dynamique engagée depuis plusieurs années, avec une situation budgétaire saine et maîtrisée.

L'année 2024 se distingue par :

- un niveau d'épargne satisfaisant, avec 5,4 M€ d'excédent net de fonctionnement et 2,5 M€ d'épargne nette transférée en section d'investissement,
- 24,9 M€ de dépenses d'équipement réalisées, traduisant un effort conséquent en faveur des projets structurants pour le territoire,
- et un taux de désendettement stable à 7,4 ans, garant d'une gestion soutenable à long terme.

À noter également : un coût de la dette particulièrement faible, qui permet à la commune de maintenir une charge d'emprunt inférieure à la moyenne de sa strate, tout en conservant une capacité d'investissement solide et durable.

→ ZAC Moulin Joli : une sortie progressive maîtrisée

La Ville poursuit la clôture de la ZAC Moulin Joli en s'appuyant sur un budget annexe spécifique, qui lui permet de prendre en charge les opérations de cession foncière sans impacter son budget principal. Pour cela, un budget primitif de 9,5 M€ a été adopté, financé par un emprunt du même montant contracté auprès de l'Agence France Locale. Ce prêt sera remboursé progressivement au fil des ventes de terrains, assurant ainsi une gestion autonome, soutenable et progressive de la fin de cette opération d'aménagement.

➔ **Adhésion à Tikatsou : renforcer l'économie locale et circulaire**

La Ville rejoint l'association Nout Moné, porteuse de la monnaie locale Tikatsou, dans le prolongement de la dynamique initiée par le Territoire de l'Ouest. Cette adhésion vise à soutenir

- les commerçants et artisans locaux,
- les circuits courts,
- et une économie solidaire qui bénéficie directement au territoire.

Un pas de plus vers une consommation responsable et une résilience économique réunionnaise.

➔ **Maintien d'un DAB à Ste-Thérèse : la Ville refuse le recul des services publics**

Face à la fermeture du bureau de La Poste à Sainte-Thérèse, la commune s'est mobilisée pour éviter la suppression du distributeur de billets, indispensable aux habitants, notamment les plus isolés.

Pour garantir son maintien, la Ville louera donc à ses frais le local actuel situé 4C rue André Letoullec et le mettra gratuitement à disposition de La Poste à compter du 1^{er} juillet 2025, pour une durée de 3 ans.

Cette démarche, conduite sans mise en concurrence en raison de l'urgence et de l'intérêt général, vise à préserver un accès de proximité aux services bancaires.

➔ **Sécurité : la Ville en appelle à l'État**

En clôture de séance, le Conseil municipal a adopté une motion appelant au renforcement des effectifs douaniers à La Réunion, estimant que les moyens actuels sont insuffisants pour faire face aux trafics et assurer une protection efficace du territoire.

Par cette motion, la Ville réaffirme sa demande d'un engagement équitable de l'État envers les territoires ultramarins, en particulier sur les enjeux de sécurité et de lutte contre les trafics.

CONTACT PRESSE :

Pierre CHARRITAT
Directeur de la communication
Tel : +262 (0)692 45 58 08
pcharritat@lapossession.re

